

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00128

**AMENAGEMENT DE LA RUE DU COLONEL MAREY EN BOULEVARD URBAIN -
COMMUNE DE SAINT-ETIENNE - BILAN ET CLOTURE DE LA CONCERTATION**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 22 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160324-D20160012810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160510

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

AMENAGEMENT DE LA RUE DU COLONEL MAREY EN BOULEVARD URBAIN - COMMUNE DE SAINT-ETIENNE - BILAN ET CLOTURE DE LA CONCERTATION

Par délibération en date du 24 septembre 2015, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a validé le programme de l'opération d'aménagement de la rue du Colonel Marey en boulevard urbain.

Le 15 octobre 2015, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a approuvé l'ouverture de la concertation préalable sur la base des objectifs présentés pour ce projet, et arrêté les modalités de concertation proposées.

OBJECTIFS DU PROJET D'AMENAGEMENT EN BOULEVARD URBAIN DE LA RUE DU COLONEL MAREY SOUMIS A LA CONCERTATION :

La rue du Colonel Marey doit constituer une voie structurante du futur quartier résidentiel de la ZAC Châteaureux au Nord des voies SNCF. Elle est à ce titre intégrée dans le Programme des Equipements Publics (PEP) de la ZAC.

L'aménagement proposera une qualité d'aménagement en cohérence avec les ambitions de la ZAC. Il fera une place importante aux modes doux et aux aménagements paysagers, assurera la sécurité des usagers non motorisés, tout en favorisant la lisibilité du boulevard pour les véhicules. Il sera longé sur une petite partie de son linéaire par la troisième ligne de tramway.

Ce projet, qui s'inscrit dans une démarche de lisibilité et de fluidité des boulevards urbains de la ville, permettra de créer une liaison efficace entre le boulevard Janin et la rue de la Montat. Il permettra le report des trafics encombrant actuellement l'axe Cugnot-Janin.

MODALITES DE LA CONCERTATION :

La concertation s'est déroulée du 29 février au 1^{er} avril 2016 sur la commune de Saint-Etienne. Les modalités suivantes ont été mises en œuvre :

- un dossier de concertation a été mis à la disposition du public du 29 février au 1^{er} avril 2016, au bureau d'accueil du public installé à la direction Voirie à Saint-Etienne Métropole (avenue Grüner), à l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne ainsi qu'à l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE),
- trois registres étaient à la disposition du public avec le dossier de concertation, pour remarques et propositions, aux heures d'ouverture de Saint-Etienne Métropole, de l'Hôtel de Ville et de l'EPASE, pendant la même période,

- le dossier de concertation a été mis en ligne sur le site internet de Saint-Étienne Métropole (www.saint-etienne-metropole.fr). Il était accessible depuis les sites de la Ville de Saint-Étienne (www.saint-etienne.fr) et de l'EPASE (www.epase.fr). Un registre en ligne a permis au public d'émettre des avis par internet.
- un courrier d'information a été adressé à l'attention des associations et des partenaires concernés ou situés dans le périmètre du projet,
- une lettre d'information relative au projet a été distribuée dans plus de cinq cent boîtes aux lettres auprès des riverains du projet,
- un article d'information sur la concertation est paru dans le journal L'Essor le 03 mars 2016,
- un article d'informations est paru dans le magazine de la Ville de Saint-Etienne n° 7 du mois de mars 2016,
- une information sur le projet est restée présente sur le site Internet de Saint-Etienne Métropole tout au long de la période de concertation,
- une réunion publique de présentation du projet et de recueil des observations et remarques du public a été organisée le 15 mars 2016 dans les locaux de l'EPASE, 49 rue de la Montat à Saint-Etienne.

RECUEIL DES AVIS DU PUBLIC :

- Aucune contribution n'a été apportée sur les registres papier,
- 7 contributions ont été recueillies sur les registres en ligne (dont une n'ayant pas de rapport avec l'opération),
- Un courrier a été adressé au Président de Saint-Etienne Métropole par le Directeur Départemental des Territoires le 11 avril 2016,
- La parole des habitants a été recueillie au cours de la réunion publique du 15 mars 2016, dont un compte rendu a été rédigé.

L'implication par écrit des riverains immédiatement concernés par le projet a été intéressante, et il a été noté une bonne participation à la réunion publique organisée dans le cadre de la concertation (habitants riverains, collège Jules Vallès, chefs d'entreprises, associations...).

Les avis émis sont synthétisés dans le bilan de la concertation qui est joint à la présente délibération, tout comme le compte rendu de la réunion publique du 15 mars 2016.

PRINCIPALES ATTENTES ET PREOCCUPATIONS DES HABITANTS, ASSOCIATIONS LOCALES ET AUTRES PERSONNES CONCERNEES :

- **Déplacements – Modes doux - Intermodalité :**

Le volet concernant les déplacements et les modes doux (particulièrement les deux roues) a été souvent évoqué, ce qui marque un grand intérêt du public pour les déplacements à vélo. La continuité mode doux, sur cette rue et au-delà du périmètre du projet, ainsi qu'un aménagement assurant à la fois la sécurité des usagers et le bon fonctionnement de l'itinéraire, apparaissent comme nécessaires pour en favoriser l'usage futur. Les riverains et autres personnes ont évoqué à plusieurs reprises la

nécessité d'une bonne intermodalité et d'une desserte efficiente des transports en commun.

- **Aménagements de voirie, circulation :**

1/ Vitesse de circulation :

L'augmentation du flux de circulation induite par la transformation de la rue du Colonel Marey en boulevard urbain impose que les nuisances engendrées soient minimisées et la vitesse de circulation limitée afin qu'elle ne soit pas préjudiciable, notamment aux nouveaux logements en projet le long du boulevard.

Par ailleurs, certaines personnes ont rappelé que la vitesse de circulation interfère aussi sur les conditions de sécurité des cycles et des piétons. La réduction de la vitesse des voitures en ville d'une manière générale, et sur ce boulevard en particulier, est souhaitée par quelques personnes. Il est ainsi demandé que l'aménagement de voirie projeté intègre ces dimensions.

2/ Sens et plan de circulation :

- La Direction Départementale du Territoire note que la rue du Colonel Marey a bien vocation à conjuguer les fonctions de voie de desserte structurante du futur quartier résidentiel et celles de boulevard urbain.
- Elle ajoute la nécessité de conduire des réflexions sur la distribution des trafics et les schémas de déplacements globaux, dans le cadre de la transformation de la rue du Colonel Marey en boulevard urbain.
- Des riverains ont interrogé Saint-Etienne Métropole sur l'effet réel de la transformation de la rue du Colonel Marey en boulevard urbain en matière de fluidité et de désengorgement effectif du secteur Sud de Châteaureux.
- Des riverains ont donné leur avis sur le futur sens de circulation de la rue du Puits Thibaud. L'instauration de sens uniques sur la rue du colonel Marey et la rue du Puits Thibaud a été proposée à plusieurs reprises.

- **La qualité d'aménagement du projet :**

- Une forte végétalisation du secteur est demandée pour qualifier l'aménagement (rendre la ville plus agréable à vivre, réduire les nuisances liées à la circulation), et participer à l'attractivité du quartier. Cette rue a en effet vocation à devenir « l'épine dorsale » du nouveau quartier résidentiel.
- Des riverains ont rappelé la nécessité d'aménager la rue du Colonel Marey en tenant compte des entreprises existantes et en ayant pour objectif d'en installer d'autres afin de revitaliser ce quartier. Des chefs d'entreprise du secteur rappellent à cette occasion l'indispensable maintien des accès poids lourds au quartier du Soleil.

- **Le projet urbain de la ZAC de Châteaureux Nord, Habitat- Logement :**

- La Direction Départementale du Territoire note que cet aménagement s'inscrit bien dans le projet stratégique et opérationnel de l'EPASE pour ce qui concerne la ZAC de Châteaureux, son ouverture vers le Nord et l'émergence d'un nouveau quartier résidentiel. Elle ajoute que la requalification du boulevard devrait améliorer l'attractivité des zones d'habitat à ses abords.

- Des habitants ont pris la parole pour comprendre le choix de créer de nouveaux logements, plutôt que de rénover l'habitat ancien du quartier du Soleil.
 - La transformation du quartier, grâce aux projets en cours, devrait redonner une dynamique et une attractivité au secteur. C'est dans cette perspective que les questions de stationnements, de voie de circulation automobile et de positionnements des roues doivent être traitées.
 - Pour ce qui concerne le square Cordier, une habitante s'interroge sur le devenir de cet îlot d'habitation, l'ensemble des tènements qui l'entoure ayant été démoli.
- **Le collège Jules Vallès :**
 - Une personne rappelle que l'implantation du collège Jules Vallès en bord de rue (devenant boulevard urbain) implique une impérative prise en compte du flux automobile dans le traitement du parvis, afin de proposer des conditions de sécurité optimales pour les collégiens. Cela pourrait se traduire par la création d'une dépose minute à proximité immédiate, voire d'une zone de rencontre, ainsi que par des mesures visant à réduire la vitesse automobile.
 - **La problématique inondation par l'Iserable :**
 - La demande de résolution des problèmes d'inondation a été formulée à plusieurs reprises. Notamment, la réalisation d'un bassin d'orage et d'aménagements paysagers dans le secteur de l'Iserable sont attendus.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS :

Saint-Etienne Métropole retient comme principaux enseignements de cette concertation :

- Une adhésion générale au projet par les personnes qui se sont exprimées dans le cadre de cette concertation (en réunion publique, ou par le biais des registres),
- Le souhait d'une bonne prise en compte des déplacements modes doux (piétons et cycles) par la qualité et la lisibilité des aménagements, et par la maîtrise de la vitesse de circulation des automobiles,
- La vigilance à apporter vis-à-vis de la sécurité des élèves du collège Jules Vallès par rapport à la voirie,
- L'opportunité que représente le projet pour l'amélioration du cadre de vie du quartier.

CLOTURE DE LA CONCERTATION :

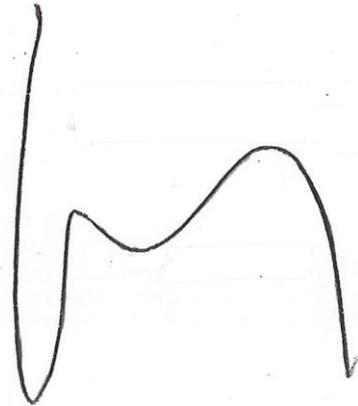
Les registres ont été laissés à la disposition du public jusqu'au 1^{er} avril 2016.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **tire le bilan de la concertation préalable de cette opération sur la base des éléments présentés et décide de la clôture de cette concertation.**
- **décide de poursuivre la mise en œuvre de l'opération d'aménagement en boulevard urbain de la rue du Colonel Marey.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a smaller vertical stroke to its right, and a series of connected loops and curves that end in a downward stroke on the right.

Hervé REYNAUD